



Procédure composition pénale (permis en jeu)

Par **Unicolor**, le **04/08/2014** à **20:02**

Bonjour,

Je suis convoqué pour une composition pénale à la Maison de Justice et du Droit le 22 août pour un refus d'obtempérer (-6 pts) et une vitesse excessive. Les peines judiciaires encourues sont légères puisqu'il me propose de régler 100€ d'amende et d'exécuter un stage de sensibilisation routière.

Cependant, j'ai obtenu mon permis de conduire le 31 mars 2014, je n'ai que 6 points et en aurai 8 le 31 mars 2015.

Les points sont déduits du permis de conduire une fois que j'aurai payer les 100€ ET fais le stage de sensibilisation routière.

Je ne sais pas dans quel état d'esprit être. Je veux à tout pris sauver mon permis. Mais est ce que j'en ai les possibilités en acceptant la composition pénale ?

Il est stipulé que l'échelonnement maximum est de 1 AN !
Est ce que le procureur peut me laisser 8 mois pour faire ma peine?

Je ne sais pas trop comment réagir, de plus je n'ai que le droit à un avocat commis d'office...
Qu'est ce que vous en penser ?

Obtention du permis: 31 mars 2014
Composition pénale: 22 août 2014
Infraction: Refus d'obtempérer (-6 pts) + Vitesse excessive
Date de l'infraction: 27 juillet 2014

Peine: 100€ d'amende + Un stage de sensibilisation routière (à nos frais et à exécuter dans les 6 mois)

Cordialement,

Par **moisse**, le **05/08/2014** à **19:05**

Bonsoir,

[citation] de plus je n'ai que le droit à un avocat commis d'office... Qu'est ce que vous en penser ?

[/citation]

J'en pense que vous avez parfaitement le droit de choisir un avocat qui ne soit pas commis d'office.

A moins que votre propos ne signifie en réalité que vos moyens ne vous permettent pas d'éviter l'avocat commis d'office.

Pour le reste des spécialistes du sauvetage de permis sont présents habituellement et j'espère pour vous qu'il s'en trouvera un en activité.

Par **Unicolor**, le **05/08/2014** à **19:28**

Effectivement, un avocat spécialisé me propose 200 € d'honoraire pour la composition pénale. Il revient le 18. J'ai contacté l'avocat d'office, il est prêt à regarder mon dossier. J'hésite entre les deux.

[citation]A moins que votre propos ne signifie en réalité que vos moyens ne vous permettent pas d'éviter l'avocat commis d'office. [/citation] Oui, c'était dans ce sens là, si je pouvais éviter de me retrouver à payer 1000€ en plus pour l'avocat spécialisé, surtout si on va en correctionnel, les peines seront plus lourdes.

Par **moisse**, le **05/08/2014** à **19:37**

Oui enfin vous mégottez pour la défense de votre permis pour le moins fragile, une série d'infractions assez graves genre danger public.

Quand vous entendrez le procureur énumérer vos "qualités" vous serez content d'avoir un avocat compétent et spécialiste de la défense automobile.

Ensuite un spécialiste pourra monter un planning d'atermoiements vous permettant de récupérer 2 points et sauver ainsi votre permis.

Par **Unicolor**, le **05/08/2014** à **19:43**

Oui, c'est vrai, je ne vais pas jouer avec le feu, je vais comme vous le dite engager l'avocat

spécialisé.

[citation]Ensuite un spécialiste pourra monter un planning d'atermoiements vous permettant de récupérer 2 points et sauver ainsi votre permis.[/citation]

Qu'est ce que des atermoiements par contre ??

Par **moisse**, le **06/08/2014** à **09:44**

Si je disais "tergiversations " cela ne vous aidera pas beaucoup.
Par contre "dictionnaire " peut-être un peu plus.